



JURI-CE
L'EXPERT JURIDIQUE DE VOTRE CE

BIEN PRÉPARER VOTRE PASSAGE AU CSE

DURÉE

Une journée de travail 9H – 17H en mode séminaire INTER-CE

INTERVENANTS

Nos formateurs juristes en droit social, diplômés Master 2 Droit du travail et de la protection sociale

**"Les CE CHSCT DP sont remplacés par le CSE (Comité Social et Économique)
Cette fusion contrainte va occasionner de nombreux changements.
Comment mieux comprendre ce qui va se passer pour vous et surtout comment
vous préparer et vous organiser de façon pratique ?"**

A situation exceptionnelle, réponses exceptionnelles, nos juristes spécialisés viennent à votre rencontre près de chez vous et à des conditions très avantageuses !

DATES ET VILLES

NOVEMBRE 2018

22 Novembre **ROUEN** 23 Novembre **LILLE**

DÉCEMBRE 2018

07 Décembre **PARIS**

CONDITIONS GÉNÉRALES

Mode séminaire incluant la journée de formation, un accueil café, une pause le matin, un déjeuner avec boisson, une seconde pause l'après-midi. Le contenu de la formation vous sera restitué sur une clé USB par CE.

Tarif individuel : 350€ TTC

Nombre de places limité ! Inscrivez-vous vite.

INSCRIPTION

Remplir le bulletin d'inscription ci-joint.

Le renvoyer avec votre règlement au moins 10 jours avant la date choisie.

Aucune inscription sans règlement ne pourra être prise en compte.

Aucune annulation ne sera possible.

Renseignements auprès de JURI-CE :

0 805 030 300 (appel gratuit fixe et mobile) contact@juri-ce.com

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

LA MISE EN PLACE DU CSE ET LES MESURES TRANSITOIRES

- Le moment du passage des anciennes IRP au CSE
- La composition du CSE
- Les mandats successifs au CSE
- Les seuils d'effectifs

LES ATTRIBUTIONS GÉNÉRALES DU CSE : ENTRE RUPTURE ET CONTINUITÉ

- Les consultations ponctuelles du CSE
- Les 3 grandes consultations annuelles obligatoires du CSE
- La base de données économiques et sociales (BDES)
- Recours du CSE à l'expertise

LES MOYENS D'ACTION DES MEMBRES DU CSE

- Des nouveautés importantes pour le budget du CSE
- Les heures de délégation des membres du CSE
- Les réunions du CSE
- Le temps de formation des membres du CSE

LES POINTS IMPORTANTS

- Rappel sur les délais légaux avant les élections
- Les accords préalables liés au passage CSE
- Santé Sécurité Conditions de Travail SSCT
- Le Conseil d'Entreprise en deux mots
- Les représentants de proximité

Questions/réponses dans la limite du temps de chacun et du respect de tous

BULLETIN D'INSCRIPTION À LA FORMATION

Entreprise.....Effectif.....CE/CSE/DUP/DUP élargie*
 Adresse.....CP.....Ville.....
 CCN.....N°DCC.....
 Date de vos prochaines élections.....Téléphone.....Email.....

*Entourer la configuration de votre instance

Liste des participants à la formation BIEN PRÉPARER VOTRE PASSAGE AU CSE		Coût
Nom et prénomN° de portable	Délégué syndical <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	350€TTC
Mandat :.....Email :		
Nom et prénomN° de portable	Délégué syndical <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	350€TTC
Mandat :.....Email :		
Nom et prénomN° de portable	Délégué syndical <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	350€TTC
Mandat :.....Email :		
Villes et dates de la formation au choix		
<u>NOVEMBRE</u>		<u>DÉCEMBRE</u>
<input type="checkbox"/> 22 Novembre ROUEN <input type="checkbox"/> 23 Novembre LILLE		<input type="checkbox"/> 07 Décembre PARIS
TOTAL		... X 350€
Merci de renvoyer ce document avec votre règlement au moins 10 jours avant la date choisie. Trois participants maximum par CE. Aucune inscription sans règlement ne pourra être prise en compte. Votre facture vous sera remise lors de la formation.		=

Conditions générales de vente des formations

L'inscription à une formation implique l'acceptation complète sans réserve des présentes conditions générales. **Article Un** Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque à l'ordre de CELIADE SAS. Sauf, convention particulière avec votre employeur, le montant de cette formation est à imputer sur votre budget de fonctionnement. Dans le cas d'un financement par l'employeur, il doit être cosignataire du devis et du présent bulletin. Une pénalité de retard de 9% l'an sera appliquée prorata temporis en cas de retard de paiement. **Article Deux** En cas de paiement effectué par un organisme désigné par le client, il appartient au bénéficiaire de procéder à la demande de prise en charge et de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. Le client reste en tout état de cause responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de son mandataire dont il est solidaire. En cas d'une prise en charge financière partielle par l'organisme payeur, le client sera facturé du reliquat. **Article Trois** Dans le cas où le nombre de participants à une formation est jugé pédagogiquement insuffisant, CELIADE se réserve le droit de reporter cette formation au plus tard une semaine avant la date prévue sans que le client ne puisse prétendre à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit. **Article Quatre** Une attestation de présence à la formation vous sera remise à l'issue de la formation. **Article Cinq** La responsabilité de CELIADE ne pourra être mise en cause, dans le cas où des dégradations ou des dommages seraient causés à des tiers et/ou aux propriétaires des locaux mis à disposition par CELIADE par les participants aux stages pendant la durée des sessions de formations. **Article Six** Toute demande d'annulation à la présente formation doit être formulée par écrit. Dans le cas des formations en mode Intra, cette annulation n'entraînera aucun remboursement des sommes réglées. Pour bénéficier d'un éventuel report sans changement des conditions, l'annulation devra nous être transmise au moins 30 jours avant le début de la formation. Dans le cas des formations en mode Inter, aucun report, ni remboursement ne sera possible. Toute demande de report sera traitée comme une annulation. A titre individuel, en cas d'empêchement majeur dûment justifié, la personne concernée pourra se faire remplacer par un collègue. **Article Sept** JURI-CE en sa qualité d'organisme de formation CHSCT et d'expert juridique auprès de IRP est tenu au respect du secret professionnel concernant toutes les informations qui seraient portées à sa connaissance ou nécessaires à l'exercice de ses missions de formation, de conseil. JURI-CE s'engage en particulier à ne pas communiquer les informations recueillies en amont de la formation, à ne pas divulguer ces informations à l'extérieur de l'entreprise et plus généralement à ne divulguer aucune information pouvant nuire aux intérêts et à l'image de l'entreprise. **Article Huit** Toute inscription est soumise aux présentes conditions qui prévalent sur toute autre condition sauf dérogation formelle et expresse de notre part. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant les tribunaux de Rennes.

Fait à Le Nom, Prénom

Mandat du signataire Signature : (avec la mention Bon pour Accord)